

Règlement et informations

Règles de course :

Selon RCV 2017/2020 de l'ISAF – FSV – CVVT et instructions ad-hoc du Comité de Course

Mises à l'eau / utilisation de la grue :

Nous disposons d'une grue pour les mises à l'eau des unités arrivant par la route (capacité : 10T) ainsi que d'un slipway pour les dériveurs. **Dans la mesure du possible, merci de ne pas vouloir décharger tous les voiliers le samedi matin entre 10h00 et midi !**

Amarrage des grandes unités dépourvues de moteur (8m JI par ex.) :

Afin de faciliter les entrées de port et l'amarrage de grandes unités, l'équipe des moniteurs de l'Ecole de Voile du CVVT et notre Garde-port seront disponibles avec leurs Zodiacs pour vous assister dans vos manœuvres... ceci pour autant que vous n'arriviez pas au milieu de la nuit ! **Estacade réservée aux participants.**

Inscriptions

La finance d'inscription est de **CHF 50.-** par bateau et de **20.- par repas**. Vous pouvez donc vous inscrire soit :

- sur notre site Internet : www.cvvt.ch rubrique « régates » (*pas de paiement en ligne*)
- par courriel (vieux.bateaux@cvvt.ch) en indiquant vos coordonnées, le nom du bateau et le numéro de voile ainsi que le nombre de repas.

Le règlement de la finance d'inscription et de vos repas sera effectué uniquement sur place lors du retrait des numéros de course.

Nous vous souhaitons d'ores et déjà des airs favorables pour rejoindre le Haut-Lac. Avec nos plus cordiales salutations. A bientôt !

Le comité d'organisation de la Régate des Vieux-Bateaux

Règles d'admission pour participants

Sont admis à participer à la Régate des Vieux Bateaux :

- Tout voilier, et/ou canot gréé, construit en 1956 ou avant.
- Toutes les unités construites après 1956 et répondant aux critères suivants : construction traditionnelle en bois, c'est-à-dire : bordé longitudinal classique sur membrures.
- Les Corsaires en bois
- Les Toucans en bois, grément de jauge

Le comité étudie la participation de tout bateau en bois qui en fait la demande.

Transports / parkings

Un parking gratuit sera mis à disposition pour les remorques des régatiers, du vendredi 22 juillet à 12h00 au dimanche 24 juillet au soir. Des cartes de stationnement à 6frs la journée seront mises en vente à la caisse. Les parkings étant payants à La Tour-de-Peilz, veuillez recommander les transports publics à vos équipiers.

Hébergement

L'Hotel Bon-Rivage offre une réduction sur ses tarifs pour les régatiers. Veuillez réserver directement par téléphone au 021 977 07 07, et préciser que vous régalez.

Si vous séjournez dans un hôtel, pensez à demander la Montreux Riviera Card qui assure la gratuité des transports publics sur toute la Riviera.

Attention ! Pour une question d'organisation du repas du samedi soir, merci de vous inscrire avant le 18 juillet .